

L'invention d'un système bi-résidentiel

Un choix de vie pour couple retraité aisé

Magali Pierre

Le moment de la retraite signale un changement dans l'affectation des temps, et peut aussi s'accompagner d'une redistribution des espaces au sein du couple, le logement étant désormais partagé en continu (Caradec V., 1999). Ce moment est aussi propice aux reconfigurations résidentielles. Elles ont longtemps pris la forme du retour au pays, la retraite¹ s'accompagnant alors du projet de « rentrer » dans une ville plus proche de la campagne (Cribier F., 1995). Aujourd'hui c'est également en direction de la ville que se joue la reconfiguration domestique, pour ces générations citadines qui craignent l'isolement et ne souhaitent pas tourner le dos à l'espace urbain et à ses aménités (Dubost F. *et al.*, 1998). On ne fait plus forcément le choix, au moment de la retraite, de transformer la résidence secondaire en résidence principale, mais on peut également envisager de s'installer durablement dans deux logements. La bi-résidentialité², qui consiste à habiter deux logements à part presque égale, est un mode d'habiter qui répond à cette volonté d'être à la fois *dans* et *hors* la grande ville. Elle offre aux personnes âgées à la fois la possibilité d'une relocalisation dans une zone rurale symbolisant le retour aux origines (réelles ou fantasmées), et la certitude du maintien dans une ville-centre qui rassure, par le foisonnement de services qu'elle offre. Le double habitat se différencie nettement du couple résidence principale/résidence secondaire : chaque logement étant investi à peu près une moitié de l'année, aucun ne peut être dit *secondaire* par rapport à l'autre (Dubost *et al.*, 1998) ; il s'agit de deux logements à part entière. Ainsi, parce qu'il s'organise sur un mode à la fois dual et intégré, le double habitat constitue un véritable *système résidentiel*, défini comme « mode d'habitat articulant plusieurs aires de résidence séparées dans

l'espace et occupées différenciellement dans le temps », (Pinson D., 1988). Ce *système résidentiel* s'appuie sur une distinction très nette entre les deux logements, dont chacun se voit attribuer des fonctions particulières. Cependant il existe un *continuum* entre ces deux domiciles (par exemple, les relations aux descendants ou encore l'investissement matériel consenti). Les navettes entre les deux foyers font de ce *système résidentiel* non seulement un mode d'habiter, mais également un mode de vie incluant un système de mobilité spécifique.

Facteurs explicatifs du choix résidentiel

Les personnes concernées par le double habitat sont plusieurs centaines de milliers : le nombre d'individus n'habitant pas 7 jours sur 7 au même domicile s'élève à 1,27 million de personnes (enquête Logement 1996) et parmi eux, 147 000 ont pour seconde demeure un logement indépendant – et non un établissement collectif ou un hôtel. Un tel mode d'habiter ne concerne pas seulement les actifs tiraillés entre la maison familiale et le pied-à-terre où ils dorment de retour de leur journée de travail, mais de manière croissante les retraités. La fin de leur période d'activité professionnelle les rend disponibles à des projets résidentiels, s'ils se trouvent relativement en bonne santé et dans une relative aisance financière. L'amélioration du système de soins depuis la mise en place de la sécurité sociale et la généralisation des retraites permettent à des retraités de plus en plus nombreux de remplir ces conditions.

Pour les retraités, la bi-résidentialité ne s'improvise pas du jour au lendemain ; elle est souvent entreprise avant la cessation d'activité professionnelle, soit pour profiter en

1. La cessation d'activité rémunérée est souvent concomitante de ces migrations, plus encore que ne le sont le départ des enfants, le veuvage, ou même la perte d'autonomie (Cribier F., Kych A., 1992).

2. Nous parlerons sans distinction de double habitat, double résidence, ou encore de *bi-résidentialité*.

couple d'une maison acquise ou héritée, soit à cause de contraintes professionnelles – l'actif étant appelé à un éloignement répété dans un endroit stable et à une mobilité continue vers cette localité. La fin de la vie active se présente comme une phase d'apprentissage de cette double appartenance à la grande ville de résidence active et *hors* la ville ou dans la ville urbaine d'une petite ville ou d'un bourg de province. Le double habitat des retraités est un mode de vie hérité de la période d'activité rémunérée plutôt qu'un mode d'habiter de rupture. Aussi un des deux logements tend à être perçu sur le modèle d'une résidence secondaire pérennisée, ce qui a une incidence sur l'appropriation de chacun des deux espaces.

Le double habitat est pour ces couples retraités une modalité choisie, un choix de vie. Les retraités ne souhaitent aucunement se retrouver dans un seul logement, ce qui serait vu comme une dommageable restriction des possibles et un appauvrissement des ressources disponibles (Dureau F., 2002)³.

Les causes invoquées à la décision de vivre dans deux logements sont positives (Cribier F., Kych A., 1992), multiples et combinées ; il s'agit tout d'abord de tirer parti des avantages des deux lieux d'élection (dépaysement, environnement, etc.). Attachement à la possession immobilière que l'on a parfois bâtie à la force du poignet⁴, réseau de sociabilité, liens avec les petits-enfants (avoir deux logements est perçu comme la garantie d'un lien avec la descendance qui vit à proximité de chacun des deux), importance des services de proximité et de santé, cadre de vie, voilà autant de bonnes raisons d'être attaché à deux demeures. Les deux logements étant acquis, les ménages ne remettent pas positivement en cause cet état de fait, au moment de la retraite : le double habitat ne représente pas de frais supplémentaires directs ; les crédits sont déjà remboursés pour ces logements dont les retraités sont propriétaires. Enfin, le désir de rester à proximité des descendants et/ou d'encourager les rassemblements dans une maison de famille revêt une certaine importance⁵.

Deux logements bien différenciés

Les deux logements peuvent se trouver à une distance très variable l'un de l'autre – celle-ci étant évaluée à l'aune du

3. En effet, en tant qu'elle est une forme de « dispersion géographique des membres de la famille », la double résidence « constitue une ressource, dans la mesure où c'est elle qui permet de tirer parti des potentialités spécifiques de chacun des lieux mobilisés », (Dureau F., 2002).

4. L'autoconstruction et la rénovation, fréquentes chez les retraités rencontrés, renforcent l'attachement à la pierre, (Gaudin P., 2004).

5. À cette question du lien familial peut s'adjoindre celle de l'héritage. Plus spécifiquement, les retraités dont l'union est récente et qui ont chacun des descendants, considèrent que le fait d'avoir deux maisons contribue à éviter la dilution du patrimoine, en simplifiant l'héritage en cas de décès, (Caradec V., 1999).



Magali Pierre

La cheminée moderne maquillée en ancienne

temps passé en voiture. Comme pour les autres résidences secondes⁶, « [cette] distance géographique conditionne le rythme de l'alternance » (Bonnin P., 1999). Quand ils sont distants de plus de trois heures de route environ, on se rend dans l'autre logement seulement aux périodes de vacances scolaires ; quand ils sont éloignés de moins de trois heures, c'est également à chaque fin de semaine que l'on rejoint l'autre logement. Ainsi, l'alternance résidentielle s'effectue sur un rythme saisonnier ; et si la périodicité belle saison/saison froide reste déterminante pour l'ensemble des ménages bi-résidentiels, elle est complétée par un rythme semaine/week-end pour certains d'entre eux. Ce dernier rythme est une résurgence probable de la vie active ; il est souvent maintenu parce qu'il cadre bien avec le rythme actuel des enfants.

La cadence de fréquentation des deux maisons (saisonnière et/ou hebdomadaire) découpe symboliquement le *système résidentiel* entre une maison du quotidien et une maison du temps libre⁷. La gestion des fluides (énergie, courrier et téléphone) souligne les différences entre les deux logements. Notamment, la tolérance au froid est variable selon la localité de résidence : on accepte que la température ambiante soit moins élevée à la campagne que dans le logement qui se trouve en ville – la maison des « vacances » (en tous cas assimilée au repos) est souvent celle qui se trouve à la campagne⁸.

La sociabilité, ainsi que les activités menées, confirment ce découpage entre maison du quotidien et maison du temps libre. Pour l'ensemble des retraités interrogés, le

6. C'est-à-dire qu'il s'agisse d'une résidence secondaire ou d'une double résidence.

7. Chez les actifs, la césure est encore plus nette, entre une maison familiale que l'on n'occupe que pendant les jours non travaillés et qui revêt toutes les fonctions traditionnelles (repos, divertissement, éducation, socialisation, abri, etc.) et un logement sur le bassin d'emploi où le mode de vie mené est des plus ascétiques.

8. Il est plus fréquent que le logement de la semaine ou de la saison froide se trouve en ville, mais cela peut également être l'inverse.



Un nom de villa bretonne pour une résidence francilienne

double habitat repose sur des relations de loyauté, dans le sens où il s'appuie sur une entraide vicinale : les voisins assurent des fonctions de veille et de surveillance des biens. Ainsi pour le chauffage, l'entretien du jardin, la réception du courrier et la sécurité, c'est en sollicitant un réseau de personnes de confiance (et relativement peu des technologies) que les situations irrégulières ou imprévisibles sont traitées. Les voisins sont le noyau dur du réseau de solidarité. En particulier, quand les double-habitants qui fonctionnent sur un rythme saisonnier, les relations avec le voisinage de la maison de saison chaude semblent être d'une intensité très forte. La partition spatiale de la sociabilité s'en trouve encore raffermie. En effet, c'est alors dans le voisinage que des relations se développent ; à la ville en revanche, les amis sont choisis en fonction d'affinités, et proviennent donc d'un territoire plus étendu. De plus, même quand les activités réalisées sont similaires dans les deux logements (encadrement, bridge, etc.), dans la maison habitée à la période froide elles passent par des associations (cours de cuisine, cours d'encadrement, etc.), c'est-à-dire sur un mode plus institutionnalisé. À l'opposé, les retraités ont une impression de vacances quand ils se trouvent dans la maison habitée à la belle saison, où les activités sont moins formalisées. Les espaces ruraux semblent autoriser davantage une convivialité estivale spontanée qu'ignorent les espaces urbains mondains fréquentés à la morte saison.

Cependant la sociabilité dans la maison de campagne n'est toutefois pas évidente pour tous, les espaces ruraux se caractérisant par la prégnance de communautés très socialisatrices mais auxquelles il n'est pas toujours simple d'avoir accès. Quant à la sociabilité dans les espaces urbains, elle peut poser tout autant de problèmes à ceux qui sont sur un rythme saisonnier d'alternance résidentielle : l'intensité des liens amicaux est contrebalancée par leur rareté. Dans ce cas, tout un travail de ré-approvisionnement est à effectuer au moment du retour et c'est la désocialisation partielle qui menace ces individus.

Les activités menées dans chacun des deux logements ne sont pas les mêmes selon que l'on se trouve à la ville ou

à la campagne (loisirs d'intérieur et culturels *versus* activités de plein air), dans la maison considérée comme celle du quotidien ou celle vécue comme liée au temps libre (entretien de la maison et du réseau social *versus* loisirs et détente), ou enfin selon que l'on est une femme ou un homme – selon une modalité proche de ce qui, pour les résidences secondaires, a pu être appelé *scission*⁹. Les différences liées à la spatialité (logement rural *versus* logement urbain) sont sans doute les plus astreignantes : si l'un des deux logements se trouve à la campagne ou en zone isolée, il s'agit en général d'une maison et il est en général plus grand que l'autre logement ; quand ce dernier se situe en centre-ville, il s'agit en général d'un appartement de taille plus modeste. Le découpage rural/urbain, qui a ainsi des conséquences sur le type d'habitat et sur la superficie, a également une influence sur les activités que l'on y développe. Dans la maison située en zone rurale ce sont des activités de plein-air (pour autant que l'état de santé le permette), alors que dans la maison de ville, on a des activités d'intérieur. Par ailleurs, il semble que dans la maison située à la campagne, les tâches soient liées à la maison ou au jardin, alors que dans la maison située à la ville, les occupations sont des loisirs culturels liés à une vie sociale dense (shopping, animations culturelles...). Les deux logements se voient donc attribuer des fonctions différentes, héritées de la période d'activité professionnelle. La structuration maison urbaine/maison rurale renvoie à la différenciation entre un habitat fonctionnel (répondant aux sollicitations du quotidien, avec une organisation relativement structurée des activités) et un habitat de loisirs, où les occupations se font au gré des opportunités – comme cela peut être le cas en vacances.

Deux logements complémentaires

À la différence des actifs, pour qui le logement du bassin d'emploi n'est considéré que comme un pied-à-terre et n'est l'occasion que d'une très faible appropriation, les deux maisons des retraités ont une importance égale. Elles sont bien vues comme deux domiciles à part entière. Ainsi, le double habitat est bien distinct de la partition traditionnelle entre résidence principale et résidence secondaire, partition où les rôles semblent clairement déterminés¹⁰ : aucune des deux résidences n'est secondaire par rapport à

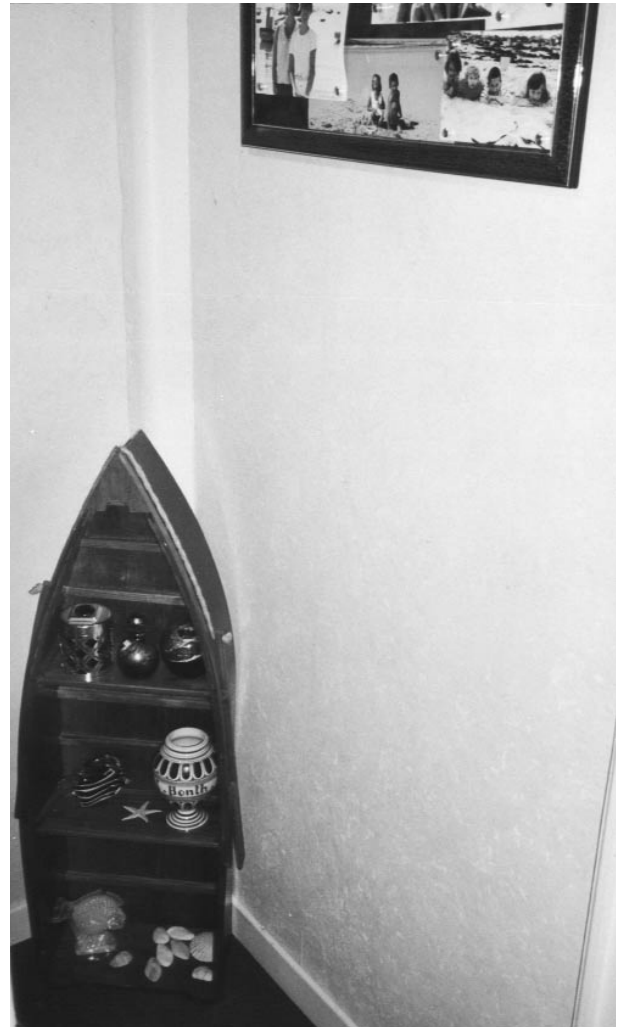
9. La scission est la modalité « par laquelle la maison secondaire devient préférentiellement celle de l'un des conjoints ou d'un enfant adulte. » (Gotman A., Léger J.-M., Decup-Pannier B., 1999).

10. Pour autant, nous ne pensons aucunement que la résidence secondaire soit un espace de seconde zone : elle peut revêtir une importance primordiale, comme l'ont montré les travaux sur la multilocalité (cf. Jean Rémy en 1995 dans les *Cahiers de Sociologie de la famille* n° 1, Liège) (cf. également Bonnin P., De Villanova R., 1999 et Bonvalet C., Lelièvre E., 2005).



Evocations de l'autre lieu de résidence dans les toilettes

l'autre. Les lieux de villégiature des ménages bi-résidentiels se situent en dehors de ces deux logements : la résidence de campagne ne joue pas le rôle de simple résidence de loisirs. Un autre indice se lit dans les déclarations de domicile effectuées auprès des organismes institutionnels (déclaration censitaire, matrimoniale, fiscale, électorale, commerciale, assurance, etc.), puisque les recensements n'autorisent pas la désignation de deux logements principaux. L'inscription administrative des retraités, dans l'obligation de spécifier le statut de leurs logements, reflète bien la complexité de la situation de double habitat. Les ménages adoptent en effet des stratégies complexes de déclaration, qui visent à la fois à tirer le meilleur parti financier de la situation et à ménager la différence symbolique qu'ils accordent à chacun de leurs logements. Les retraités possédant un logement parisien le déclareront presque systématiquement en résidence principale, afin d'éviter de supporter la taxation foncière des résidences secondaires dans la capitale. Ou encore, tel couple ayant porté Marseille comme résidence principale s'inscrira en parallèle sur les



Magali Pierre

listes électorales du village dans lequel se trouve l'autre logement, afin de bénéficier des cartes de chasse délivrées par le maire à ses électeurs. Ceci montre la différence symbolique accordée à chacun des logements, tout autant que les stratégies que les retraités mettent en œuvre, combinant affects et rationalité de type coûts/bénéfices, pour tirer parti de cette situation : des deux logements, chacun peut tour à tour être dit principal, au gré des avantages que l'on attend de cette affirmation.

« Pour tous les double-résidents, l'habitation unique semble insuffisante au déploiement de l'identité, à l'alternance des rôles. » Ce constat de Philippe Bonnin et Roselyne de Villanova (1999), parlant des immigrés qui retournent régulièrement au pays, s'applique parfaitement aux retraités ayant choisi la bi-résidentialité. La domesticité ne se comprend pas mécaniquement sous le signe de l'unicité mais peut être plurielle ; la multirésidentialité renvoie à une réalité objective, perçue et désirée comme telle. L'attachement porté aux deux domiciles et l'agencement de complémentarité leur se lisent dans les rénova-



Magali Pierre

La carte du lieu de résidence d'été au mur du lieu de résidence d'hiver

tions que l'on y fait et les relations familiales qu'on y entretient. Tous les ménages rencontrés ont entrepris des travaux lourds dans leurs logements, qu'il s'agisse d'un domicile ou de l'autre. Indices de l'ancrage résidentiel, ils ont été réalisés à des moments précis du cycle de vie – achat d'une maison, mise en couple, départ des enfants ou naissance des petits-enfants. La rénovation du bâti ainsi entreprise accroît l'attachement porté aux domiciles (ou à l'un des deux), elle est l'occasion de souder les proches autour de l'amélioration du bâti, et en cas d'auto-réhabilitation – les amis participent aux travaux.

Les relations familiales ou amicales prennent une forme particulière dans ce *système résidentiel*. Les deux domiciles, et plus spécifiquement la maison qui est habitée pendant les temps de repos (vacances et week-ends), sont perçus comme propices à accueillir l'ensemble du réseau affectif des retraités. Dans la perspective des visites, la grande taille des logements est considérée comme un atout (qui fait oublier les contraintes d'entretien par exemple). Les espaces domestiques sont aménagés dans ce sens (Bonvalet C.,

Lelièvre E., 2005). Et les couples de retraités bi-résidentiels encouragent la visite des descendants en faisant en sorte de favoriser la proximité de leurs logements avec les services urbains (école, etc.) ou les loisirs touristiques. Amis et surtout famille sont les bienvenus dans la maison habitée à la belle saison (Dubost F. *et al.*, 1998), qui est le lieu privilégié des regroupements familiaux (Bonvalet C., Lelièvre E., 2005). Le souhait de se rapprocher ainsi de sa famille et notamment de ses petits-enfants a des conséquences directes sur le rythme de l'alternance géographique : l'agenda des petits-enfants est un des critères primordiaux pour planifier l'année du couple de retraités. Ainsi encouragées, les visites de la famille élargie sont l'occasion d'un investissement qui dépasse le couple de retraités. Dans la maison qui est fréquentée à la saison chaude, on remarque parfois le souhait d'un mode de vie plus collectif que dans la maison « du quotidien » : les relations familiales se veulent alors plus resserrées dans ce logement qui, comme une résidence secondaire peut le faire, « réunit tout le monde en même temps dans un même espace, si possible restreint, avec recherche de proximité et de rusticité » (Gotman A., Léger J.-M., Decup-Pannier B., 1999)¹¹. On peut ainsi penser que la fréquentation des deux logements prépare à la transmission d'un patrimoine familial aux descendants.

Le double habitat nous met face à une double *installation*¹². À de multiples égards, il manifeste ainsi une expression exemplaire de la capacité à « vivre une multiple fidélité aux lieux » (Cribier F., Kych A., 1992). Dans cette alternance d'ancrage et de déprise, nous lisons, avec Françoise Cribier (*ib.*), « [une] relation plus libre aux lieux [qui] est [probablement] un des aspects de la modernité ».

Économie des déplacements

Les navettes d'un logement à l'autre participent de la construction d'un *système résidentiel bi ou pluri-centré*. Les trajets contribuent à assurer le lien entre les deux logements, notamment *via* le transport d'objets assurant la continuité entre les deux foyers. Pour ces retraités, les navettes ne sont pas accessoires ni insignifiantes : elles préparent à l'arrivée dans l'autre logement, assurent la transition entre les deux

11. Cette recherche (Gotman A. *et al.*, 1999) qualifie les relations familiales au sein de la résidence secondaire. Ses résultats sont toutefois en parfait accord avec notre analyse du double habitat.

12. Nous renvoyons à l'*installation* telle que la définissent le CADIS et l'UCL (cités par Patrick Meyfroidt dans un article de 2002 de la revue *Recherches sociologiques*, n° 3, pp. 47-60) : L'installation est « l'investissement d'un espace en fonction de sa forme résidentielle et de la signification subjective que ses occupants construisent pour en régler les normes de coexistence et le rapport à l'hétérogénéité des pratiques et des modes d'appropriation. »

pivots du système résidentiel. Les double-habitants se caractérisent par une grande fréquence et une distance importante de trajets, notamment pour se rendre d'un domicile à l'autre. La mobilité imprègne à la fois les pratiques et les représentations des ménages bi-résidentiels. Ainsi, les habitudes développées lors des trajets entre les deux logements et les objets qui supportent cette grande mobilité signalent la forte routinisation du déplacement. Les moments de départ, les trajets effectués comme le mode de transport sont toujours identiques, notamment pour les ménages alternant chaque semaine d'un logement à l'autre. Gestion du trajet similaire, régularité du choix d'objets en transit et stabilité des objets fixes : cet ensemble d'usages est fortement organisé et stable – comme chez les double-habitants ayant un emploi.

Trois figures de double-habitants coexistent en fait. Le premier type correspond aux couples où l'homme a connu une mobilité extrême pendant la période d'emploi ; au moment de la retraite, celui-ci aspirant à la sédentarité dans un logement unique, le double habitat se fait plutôt à l'initiative de la femme.

Dans le deuxième type de bi-résidentialité, les ménages se caractérisent par leur accord sur le choix du double habitat, car ils apprécient de pouvoir ainsi se déplacer d'une maison à l'autre pour bénéficier des avantages de chacun ; c'est l'affaiblissement de la santé qui signerait la fin programmée de ce mode de vie apprécié. Enfin, un troisième type se caractérise par une valorisation forte de la mobilité, de l'immédiateté et du changement ; pour eux, la sédentarité est envisagée en creux de la mobilité, comme une incapacité à se déplacer et comme le signe funeste du vieillissement. La capacité et l'appétence à se mouvoir sont alors jugées des caractéristiques essentielles à la distinction entre retraite et dépendance.

On peut se risquer à appliquer à l'ensemble de ces retraités en situation de double habitat le qualificatif de « sédentaires dynamiques » que Xavière Lanéelle (2004) attribuait aux actifs : les retraités développent deux attaches territoriales fortes entre lesquelles ils oscillent. Loin d'être en situation d'errance perpétuelle ou de nomadisme résidentiel, ils manifestent un ancrage très fort dans chacune de leurs maisons, et de l'une à l'autre ils se déplacent. Comme il a été montré dans l'analyse du *rapport résidentiel* des citadins (Authier J.-Y., Lévy J.-P., 2002), « l'ancrage dans le quartier et la mobilité urbaine, loin de constituer deux modes opposés d'habiter en ville, fonctionnent de pair », sans qu'il y ait contradiction. Dans ce *système résidentiel*, les moments de déplacements ne sont ainsi qu'une parenthèse qu'il s'agit de raccourcir ou dont il s'agit d'atténuer la péni-

bilité. Pour autant, cette mobilité fait intégralement partie d'un système qui, par-delà la question de l'habitat, s'érige en véritable mode de vie.

La retraite inventive

Pour les retraités, le double habitat est vécu sur le mode de la complémentarité, tandis que c'est bien plutôt sous le régime de l'opposition et de la partition stricte (entre vie sacrifiée et « vraie » vie) que les actifs envisagent la double résidence¹³. La bi-résidentialité des retraités distingue les deux logements, et les lie inextricablement. Ainsi, différence et complémentarité se comprennent dans un même mouvement. Le système résidentiel de ces couples met en branle un processus de décision revendiqué plus que contraint, et engendre un système de mobilité spécifique qui lie les deux domiciles. Dérivation du binôme résidence principale/ résidence secondaire, le double habitat des retraités constitue un système résidentiel qui, par-delà les notions de dédoublement (Bonnin P., De Villanova R., 1999 ; Gotman A. *et al.*, 1999 ; Bonnain R., 1999) et d'attachement (Cribier F., Kych A., 1992 ; Dubost F., 1998 ; Caradec V., 1999), se construit également dans une tentative permanente de gestion de l'intermittence résidentielle et de déprise de la finitude à laquelle condamnerait la retraite.

13. Un article de Cécile Vignal sur « Les espaces familiaux à l'épreuve de la délocalisation de l'emploi » (Espaces et Sociétés, 2005, n° 120-121, éd. Erès) souligne bien la partition résidentielle des actifs bi-résidents.

Références bibliographiques

Authier J.-Y., Lévy J.-P. (2002), « L'étude des rapports résidentiels des citadins : une approche compréhensive des mobilités en milieu urbain », in Lévy J.-P., Dureau F., *L'accès à la ville. Les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, pp. 329-355.

Bonnain R., (1999), « Vrais et bons résidents secondaires », in Bonnin P., De Villanova R. (dir.), *D'une maison l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Grane (Drôme), Créaphis, pp. 157-173.

Bonnin P., (1999), « La domus éclatée », in Bonnin P., De Villanova R. (dir.), *D'une maison l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Grane (Drôme), Créaphis, pp. 19-43.

Bonvalet C., Gotman A., Grafmeyer Y., (1999), *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, INED, PUF.

Bonvalet C., Lelièvre E., (2005), « Les lieux de la famille », *Espaces et Sociétés*, dossier « La famille dans tous ses espaces » n° 120-121, éd. Erès, pp. 99-122.

Caradec V., (1999), « Les nouveaux couples âgés : monorésidence et double résidence », *Cahiers de l'IAURIF*, n° 122, pp. 213-222.

Cribier F., Kych A., (1992), « Les migrations de retraite des Parisiens, une analyse de la propension au départ », *Population*, n° 3, INED, Paris, pp. 677-718.

Cribier F., (1995), « Quand les citadins quittent leur ville à la retraite », *Retraite et société*, n° 10.

Cribier F., (1998), « Migrations de retraite, double résidence, vacances : les formes de mobilité résidentielle après la retraite », intervention au séminaire *L'allongement de la vie et ses conséquences économiques et sociales*, 1^{er} décembre 1998, organisé par l'INED, Paris.

Dubost F. et al., (1998), *L'autre maison : la « résidence secondaire », refuge des générations*, n° 178, Paris, éd. Autrement.

Dureau F., (2002), « Les systèmes résidentiels : concepts et applications », in Lévy J.-P., Dureau F., *L'accès à la ville. Les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, pp. 355-383.

Gaudin P., (2004), *La maison que Pierre a bâtie*, Grane (Drôme), Créaphis.

Gaymu J., (1993), « Avoir 60 ans ou plus en France en 1990 », *Population*, n°6, p. 1871.

Gotman A., Léger J.-M., Decup-Pannier B., (1999), « Variations saisonnières de la vie familiale. Enquête sur les secondes résidences », in Bonnin P., De Villanova R. (dir.), *D'une maison l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Grane (Drôme), Créaphis, pp. 177-211.

Kaufmann V., (2004), « Repenser l'offre de transports à partir de la mobilité », in Kaplan D., Lafont H. (dir.), *Mobilité.net*, Paris, Lavoisier, pp. 64-70.

Laferrère A., Bessière S. (2002), *Aux marges du logement : résidences multiples, résidence partielle, co-habitation et hébergement d'après l'enquête Logement de 1996-1997*, INSEE, document de travail FO204.

Minodier C., Rieg C., (2004), « Le patrimoine immobilier des retraités », *INSEE Première*, n° 984.

Pinson D., 1988, *Du logement pour tous aux maisons en tous genres*, Paris, Plan Construction et Architecture, Collection Recherches.

Urbain J.-D., (2002), *Paradis verts : désirs de campagne et passions résidentielles*, Paris, éditions Payot.

Biographie

MAGALI PIERRE est socio-anthropologue à EDF R&D (Groupe Recherche, Energie et Société). Elle s'intéresse principalement à l'univers domestique (déchets ménagers, modes d'habiter et pratiques domestiques). Elle a notamment coordonné l'ouvrage *Les déchets ménagers, entre privé et public. Approches sociologiques*, Paris, L'Harmattan, 2002 magali.pierre@edf.fr